



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Compte rendu CTAP du 07 avril 2022

Le 07 avril 2022 s'est tenu un CTAP avec pour seul ordre du jour et pour information : les textes relatifs aux U.H.S.I (*Instruction Interministérielle relative au fonctionnement des UHSI, arrêté relatif au ressort territorial et au cahier des charges des UHSI destinées à l'accueil des personnes détenues*).

Ce sujet faisait suite à une réunion préparatoire multilatérale en date du 07 janvier 2022.

Lors de cette réunion préparatoire, le SPS avait nommé 2 Surveillants affectés en UHSI afin d'avoir une expertise précise et objective des différentes problématiques.

Le SPS avait demandé la modification de nombreux points sur les textes qui étaient proposés, la plupart de ces amendements ont été retenus pour la version finale présentée au CTAP.

Lors de ce CTAP, le SPS a proposé de nouvelles améliorations, notamment la présentation d'une carte d'identité nationale pour les différents intervenants voulant accéder à l'UHSI, ou l'interdiction de fumer pour les PPSMJ à l'intérieur. Ces dernières étant seulement autorisées de fumer en cour de promenade.

Le SPS a aussi demandé que les Surveillants affectés en U.H.S.I, puissent obtenir une sorte d'habilitation au secret médical, ce qui permettrait de meilleurs échanges entre le service médical et la pénitentiaire.

De même, l'U.H.S.I étant placée sous l'autorité médicale, le SPS a demandé une autorité partagée avec le Directeur Interrégional. Ces propositions n'ont pas été retenues devant une Administration Pénitentiaire bien fébrile face au monde hospitalier....

Parmi les derniers points proposés par le SPS en CTAP, l'administration a retenu le point 2.1.2 dans l'instruction interministérielle : *Lorsque le soin ne peut être reporté, le personnel pénitentiaire peut réclamer auprès de son chef de service, que la porte reste ouverte, dès lors que le surveillant estime que la sécurité des professionnels de santé est menacée ou selon la dangerosité du détenu.*